Ref YYYYMMDD-Speech-xxx

37e Session du Congrès – Strasbourg, France, 29-31 octobre 2019

Communication de la Présidence française du Comité des Ministres

(non prononcé)

Présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe
(17 mai 2019 – 27 novembre 2019)

Strasbourg, France – 29 octobre 2019

Le Conseil de l'Europe célèbre cette année ses 70 ans. Dans son allocution devant l'Assemblée parlementaire le 1er octobre, le Président de la République a rappelé que le Conseil de l'Europe est le fruit du courage et de l'engagement, l'histoire d'une lutte contre toutes les évidences passées, après des siècles d'affrontements. Il a permis de nombreuses avancées que nous devons veiller à sauvegarder.

Nous le savons tous, notre Organisation a traversé une période difficile. La Présidence française du Comité des ministres a œuvré pour que l'Assemblée parlementaire et le Comité des ministres prennent les décisions nécessaires permettant au Conseil de l'Europe de préserver le caractère paneuropéen qui lui confère sa valeur unique. Ce processus n'a pas été facile – des vues très fortes ont été exprimées, avec parfois une grande émotion.

Notre objectif premier a été d'assurer la protection des droits fondamentaux de plus de 800 millions d'Européens. Surmonter la crise n'a fait ni vainqueur ni vaincu. Les seuls gagnants sont les citoyens européens. La réintégration de la Russie à l'APCE ne remet pas en cause la position constante de la France, qui ne reconnait pas l'annexion illégale de la Crimée.

Le Président de la République a souligné le 1er octobre que le retour de la Russie à l'APCE « n'est pas un geste de complaisance [mais] une décision d'exigence. Exigence à l'égard de la Russie pour qu'elle respecte pleinement ses obligations et s'acquitte de ses devoirs à l'égard du Conseil de l'Europe, exigence à l'égard de notre organisation pour que nous soyons collectivement plus forts et plus efficaces face à ce type de situation, avec plus de prévisibilité, de réactivité et de crédibilité. »

La France a maintenu et maintient un dialogue avec la Russie sur un certain nombre de sujets de préoccupation, tels la situation des défenseurs des droits de l'homme et la mise en œuvre des accords de Minsk.

Le Conseil de l'Europe doit également, dans toutes ses composantes, mener un dialogue exigeant avec la Russie, comme avec d'autres Etats. Le Congrès a un rôle à jouer à cet égard et nous nous réjouissons des débats prévus cette semaine sur la situation de la démocratie locale en Russie.

Ces décisions difficiles nous autorisent à regarder vers l'avenir. Il nous faut maintenant concentrer nos efforts pour permettre à notre Organisation de répondre rapidement et de manière appropriée aux défis nouveaux et moins nouveaux auxquels nous sommes confrontés.

Un changement important est de nature à nous y aider : depuis le 18 septembre, nous avons une nouvelle Secrétaire générale. La Présidence française saisit cette occasion pour l'assurer à nouveau de son plein

soutien. Elle salue aussi l'action de M. Jagland, qui a notamment contribué à redonner de la visibilité à l'Organisation et qui a lancé des chantiers importants pour la préparer à faire face aux nouveaux défis.

Au niveau national, mais aussi aux niveaux local et régional, nous assistons partout en Europe à une montée de l'intolérance et de la xénophobie. Nous voyons les dangers que le populisme peut amener. Nous constatons que la confiance des citoyens dans les institutions politiques et les processus démocratiques s'érode.

Le travail de cette Organisation et de l'ensemble des organes et des institutions qui œuvrent en son sein est plus que jamais nécessaire pour faire face aux reculs des droits fondamentaux et aux défis existants. Nos différentes enceintes doivent mener des actions complémentaires, avec les mêmes priorités. Nous devons aussi continuer d'examiner notre fonctionnement et nos priorités, continuer à rénover et à innover.

La Présidence française tient à remercier le Congrès de sa contribution à la session ministérielle d'Helsinki et note avec intérêt sa volonté de vouloir s'impliquer dans la mise en œuvre des décisions qui y ont été prises. Le Comité des Ministres se réjouit de la volonté du Congrès de réformer ses structures, son fonctionnement et ses priorités. Au titre de la présidence du Comité des Ministres, nous formons le vœu que le projet de résolution statutaire amendant la Charte du Congrès soit adopté prochainement, après une ultime clarification juridique.

A travers cette communication écrite, la Présidence française souhaite aborder trois sujets. Premièrement, la coopération entre le Congrès et le Comité des Ministres. Deuxièmement, les priorités de la présidence française qui présentent un intérêt particulier pour le Congrès. Troisièmement, les récents développements liés à la démocratie locale en France.

Coopération entre le Congrès et le Comité des Ministres

Le rôle important du Congrès dans le suivi de l'application par les États membres de la Charte européenne de l'autonomie locale sur le terrain est reconnu et respecté. Il est d'une utilité essentielle aux États membres et au Comité des Ministres, qui suit avec intérêt les discussions qui portent cette semaine sur les rapports relatifs à la démocratie locale et régionale en Fédération de Russie et en Bosnie-Herzégovine.

L'importance de l'expertise du Congrès dans l'observation d'élections municipales et régionales est également à souligner. La Présidence française salue ainsi le rôle majeur que le Congrès a joué dans l'observation des élections municipales du 31 mars 2019 en Turquie, son analyse et son rôle dans les nouvelles élections organisées à Istanbul. L'intervention du maire d'Istanbul devant le Congrès à l'occasion de cette session est à cet égard éclairante.

Nous prenons aussi note de l'activité de suivi en cours en Turquie, dont la première partie s'est déroulée du 1er au 3 octobre et la deuxième se déroulera la semaine prochaine. Le Comité des Ministres a aussi pris note de la récente mission d'observation des élections en République de Moldova et des conclusions préliminaires de cette mission.

Il est aussi important d'évoquer la dimension locale et régionale des programmes de coopération des plans d'action adoptés par le Comité des Ministres. Ces programmes aident les États membres à mettre leur législation et leur pratique en conformité avec les normes européennes.

La Présidence française se réjouit que le Congrès tende à intégrer dans sa stratégie et ses activités les objectifs de développement durable des Nations unies. Les autorités locales sont des acteurs indispensables dans leur mise en œuvre et ont un rôle à jouer pour convaincre le public de la nécessité d'atteindre ces objectifs.

Priorités de la présidence française

Le monde connaît des bouleversements qui créent de nouveaux enjeux pour les droits fondamentaux. La présidence française souhaite que le Conseil de l'Europe continue de jouer un rôle pionnier pour que les citoyens retrouvent des repères dans ces transformations.

C'est dans cet esprit que la présidence française a retenu trois priorités: préserver et consolider le système européen de protection des droits de l'Homme ; promouvoir l'égalité et le vivre ensemble ; répondre aux nouveaux défis en matière de droits de l'Homme et d'Etat de droit.

a) Notre première priorité consiste à renforcer le système de protection des droits de l'Homme développé par le Conseil de l'Europe, avec en son centre la convention et la Cour européenne des droits de l'Homme.

La présidence française a souhaité poursuivre le travail engagé pour préserver l'indépendance et l'autorité de la Cour européenne des droits de l'homme. A cette fin, nous avons réuni à Paris les 12 et 13 septembre les chefs de Cours suprêmes des Etats membres et la CEDH, afin que le dialogue des juges puisse prendre tout son sens. La Convention doit être appliquée de la même manière dans tous les Etats membres et irriguer jusqu'au niveau national, conformément au principe de subsidiarité.

Attachée à l'Europe sociale, la France a souhaité renforcer la protection des droits sociaux. Si la Charte sociale européenne et la Charte sociale européenne révisée constituent la « Constitution sociale de l'Europe », il est regrettable que seuls 15 Etats aient à ce jour ratifié le protocole de 1995 sur les réclamations collectives. Fort de ce constat, nous avons œuvré pour une modernisation des mécanismes de suivi et de contrôle et avons récemment organisé un séminaire pour discuter des possibilités de réformes. Il revient maintenant au Comité des Ministres de s'en saisir pleinement. Les autorités locales, par le biais du Congrès, ont un rôle à jouer dans ce processus. En effet, lorsque les citoyens connaissent des difficultés d'ordre social, ils se tournent souvent vers les autorités locales pour obtenir des réponses qui soient à la hauteur d'une société juste et soucieuse de préserver sa cohésion.

Alors qu'est célébré cette année le 30ème anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, le rôle joué par les autorités locales et régionales dans ce domaine est déterminant. Dans le cadre d'une Conférence organisée les 13 et 14 novembre conjointement avec la Présidence française, le Conseil de l'Europe évaluera à mi-parcours sa Stratégie pour les droits de l'enfant (2016-2021). La Présidence française forme le vœu que les discussions qui s'y tiendront alimentent les travaux du Congrès et l'aident dans son travail de sensibilisation des villes et des régions d'Europe.

b) La Présidence française est également déterminée à promouvoir l'égalité et le vivre ensemble.

L'Europe fait actuellement face à une résurgence du racisme, de l'intolérance et de multiples formes de discriminations.

Là encore, c'est souvent au niveau local que les autorités doivent faire face aux problèmes découlant des tensions. Les Etats ont un rôle à jouer bien entendu, mais c'est aussi à l'échelon local que des solutions doivent être trouvées pour favoriser l'intégration et promouvoir la tolérance entre des citoyens de différentes origines culturelles, ethniques ou religieuses, et d'orientations sexuelles différentes.

La présidence française a eu le plaisir d'accueillir la conférence organisée fin septembre à Paris pour célébrer le 25e anniversaire de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). Cette conférence a notamment permis d'adopter une nouvelle feuille de route ambitieuse mettant l'accent sur la nécessité de poursuivre la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, et l'intolérance. L'ECRI s'est notamment fixé l'objectif d'actualiser ses Recommandations de Politiques Générales relatives à la discrimination à l'encontre des personnes de confession musulmane et juive, de travailler sur les défis liés au numérique et d'élaborer une nouvelle recommandation relative aux droits des LGBTI.

Sur ce dernier point, nous observons de nombreuses discriminations, agressions et attaques homophobes, y compris dans des Etats membres de l'Union européenne, que la France condamne sans réserve. Le Congrès a un rôle important à jouer car certaines de ces discriminations trouvent leur origine au niveau local. La création de labels « zone anti-LGBTI » par des collectivités locales dans plusieurs pays européens est par exemple particulièrement préoccupante et nous encourageons le Congrès à se saisir de ce dossier. Nous l'encourageons aussi à participer à l'échange de vues informel du Comité des ministres sur les discriminations subies par les personnes LGBTI le 5 novembre.

Au centre du combat pour le vivre-ensemble, il y a aussi la lutte contre les violences faites aux femmes. En France, le Président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la « Grande cause nationale » de son quinquennat. Une véritable consultation nationale a été lancée en France sur la lutte contre les violences faites aux femmes afin d'identifier les mesures et bonnes pratiques pouvant permettre de diminuer le nombre de féminicides. Cette consultation implique notamment le niveau local car c'est à cet échelon que certaines mesures doivent être mises en œuvre.

Au niveau international, la France met en œuvre une diplomatie féministe dont la stratégie se décline à la fois devant les instances multilatérales et bilatérales, mais également dans notre dispositif d'aide publique au développement. Au cours des derniers mois, les autorités françaises ont été particulièrement actives. Par le « partenariat de Biarritz pour l'égalité entre les femmes et les hommes » les pays du G7 se sont engagés à mettre en œuvre des lois favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes parmi un bouquet législatif reflétant les meilleures pratiques.

La Présidence française du Comité des Ministres continue à mener, en lien avec d'autres partenaires, une campagne pour la ratification et l'universalisation de la convention d'Istanbul. Le Congrès doit participer à la campagne de défense de la Convention d'Istanbul pour dissiper les malentendus qui entourent ce texte. La Présidence française a aussi organisé plusieurs réunions internationales dont une conférence sur le rôle clé joué par la police dans la lutte contre la violence domestique. A cette occasion, la nouvelle campagne du Conseil de l'Europe contre le sexisme a été présentée et le Congrès pourrait la relayer au niveau local.

La France accorde une grande importance à la manière dont l'histoire est enseignée et à ses incidences directes sur les relations entre les peuples européens. Au lieu de perpétuer les antagonismes, l'enseignement de l'histoire doit promouvoir un sentiment d'appartenance commune. Dans cette perspective, la présidence a proposé la création d'un observatoire de l'enseignement de l'histoire. Nous espérons que la réunion des ministres de l'Education le 26 novembre prochain permettra d'acter le principe de sa création. Le soutien de votre Congrès nous aidera à porter ce projet.

c) Notre troisième priorité consiste à adapter le Conseil de l'Europe aux défis posés par les nouvelles technologies

Le numérique a changé nos sociétés. Internet est devenu un outil essentiel pour relier les individus, diffuser des informations et leur permettre de participer aux processus démocratiques. Il s'agit d'un outil utile pour renforcer la démocratie en profondeur, y compris au niveau local et régional. Le développement de l'intelligence artificielle offre des opportunités importantes mais comporte aussi des risques. Le rôle de cette Organisation est de veiller à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales à l'ère du numérique.

La Conférence des ministres de la Justice qui s'est tenue à Strasbourg les 14 et 15 octobre a permis d'apporter une impulsion politique à cette thématique et de démontrer que le Conseil de l'Europe travaille sur les sujets d'intérêt fort pour les citoyens. Le Forum Mondial de la démocratie, qui se tiendra d'ici quelques jours et auquel les membres du Congrès sont les bienvenus, sera dédié aux relations entre information et démocratie. Ces enjeux sont au cœur des préoccupations des citoyens européens. C'est une réflexion qui nous concerne tous. La chambre des pouvoirs locaux tient d'ailleurs lors de cette session un débat sur la « cybersécurité des villes intelligentes ».

Enfin, la démocratie locale et régionale en France a connu récemment quelques évolutions qui peuvent être d'intérêt pour le Congrès et sont résumées dans cette communication.

Les collectivités locales et régionales sont cruciales pour le maintien d'un tissu social fort. En France, les événements récents ont démontré le rôle déterminant de l'élu local, et en particulier celui du maire pour répondre aux préoccupations des citoyens. Pour reprendre les paroles du Premier ministre, « les maires sont le visage, le quotidien de la République. »

Toutefois, à travers le Grand débat national organisé en France à l'initiative du Président de la République, il est apparu que ce rôle déterminant de l'élu local n'était pas valorisé à sa juste valeur. Les élus locaux sont nécessaires pour transformer nos pays. « Sans les élus locaux, la démocratie n'est qu'une coquille vide » a souligné le Premier ministre. Un projet de loi est ainsi en cours de discussion devant le Parlement relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui vise à répondre aux

problématiques soulevées lors du Grand débat national en renforçant les droits des élus, et à étendre les libertés locales. Le maire, mais aussi l'échelon communal dans son ensemble, est valorisé et remis au cœur de la démocratie locale. Les mesures proposées, si elles sont adoptées, permettront de donner aux élus des moyens supplémentaires pour faire respecter leurs décisions.

En France, le maillage territorial offre un espace unique de démocratie tant représentative que participative, où chaque citoyen peut participer aux affaires publiques et à la prise de décision. Cette organisation territoriale a évolué depuis les années 1980 et n'est pas figée. A ce titre, la loi du 1er août 2019 adaptant l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires vient faciliter les fusions de communes sur la base de la libre volonté des élus locaux et de la population. Elle constitue un renforcement certain de la démocratie locale.

Enfin, la loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, témoigne d'un dialogue institutionnel fructueux entre l'Etat et les collectivités territoriales. Elle vient répondre aux spécificités du territoire alsacien et lui confère le rôle de chef de file sur son territoire dans le domaine de la coopération transfrontalière, s'inscrivant dans la dynamique plus large du Traité d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Allemagne.

Cette année, nous célébrons le 70e anniversaire de cette Organisation. Nous mesurons la valeur de l'acquis des réalisations du Conseil de l'Europe. Mais nous devons aussi nous projeter dans l'avenir et répondre aux défis auxquels nous faisons face.

C'est un défi qui mobilise toutes les forces de l'Organisation, y compris le Congrès. C'est en travaillant ensemble que nous pourrons rendre le Conseil de l'Europe encore plus à même d'assurer la protection réelle des droits fondamentaux de 830 millions d'Européens.